



## ***Dossier d'inscription 2017/2018***

### **Espace Jeunes**

1

#### **FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE LA FAMILLE**

Cette fiche contient des informations générales sur la famille et votre/vos enfant(s).

Vous devez **joindre** obligatoirement :

- 1 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 2 - la copie de l'attestation de la carte vitale.

2

#### **FICHE SANITAIRE DE LIAISON DE L'ENFANT**

**Vous devez remplir une fiche par enfant.**

Cette fiche contient des informations médicales sur votre enfant

Pour une inscription vous devez **joindre** en plus :

- 2 Photos d'identité par jeune obligatoire
- Photocopie des vaccins sur le carnet de santé de votre enfant

3

#### **Inscription (Annuelle)**

Le dossier d'inscription est disponible sur les sites du SIVOM ([www.sivom77600.com](http://www.sivom77600.com)) et des mairies de Conches et Guermantes. Il est également disponible dans ces deux mairies.

Pour chaque inscription, une cotisation annuelle de **20€** est demandée par chèque à l'ordre du SIVOM. Vous devez regrouper les chèques au sein d'une même famille (ex : si 2 jeunes sont inscrits – 1 seul chèque)

**LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT RETOURNES**

# LE REGLEMENT INTERIEUR

La structure jeunesse est gérée par le SIVOM. Elle propose des activités qui se déroulent dans son local et des animations qui se déroulent soit dans divers lieux des communes soit sur des sites extérieurs.

## **Condition d'accès à la structure :**

Pour accéder à la structure, le jeune doit être en possession de sa carte d'adhésion, payer sa cotisation, faire remplir par ses parents le dossier d'inscription et signer le règlement intérieur de la structure.

## **Condition de participation à un atelier, à une activité :**

Il faut manifester le désir de participer et donc s'inscrire avant le démarrage de l'activité (aux dates limites d'inscription pour les animations et sorties), et remplir toutes les formalités prévues (différentes en fonction des activités)

## **Tarifs des ateliers, animations ou sorties :**

Les tarifs appliqués pour les droits d'entrée sur certains ateliers, animations ou sorties sont à régler à l'organisateur (SIVOM).

Aucune somme d'argent ne sera acceptée sur les lieux d'animation.

Moyens de paiement : Règlement à réception de la facture en ligne par Carte Bancaire sur le site :

<https://harmonie2.ecolesoft.net/portail/> Ou par chèque bancaire à l'ordre du SIVOM.

## **Liste d'attente :**

Les places peuvent être limitées sur certains ateliers ou sorties (matériels disponibles, nombre de place dans le car...), dans ce cas une liste d'attente est mise en place, et les usagers inscrits seront contactés en cas de désistement.

En cas de désistement, le remboursement de la participation versée ne sera possible qu'en cas de motif valable. (Certificat médical, décès...).

## **Les sorties :**

L'inscription doit se faire avant une date limite. Pour certaines sorties des cars seront réservés, la structure doit donc connaître le nombre exact de participants.

A chaque sortie, une autorisation parentale sera obligatoirement demandée lors de l'inscription.

## **Assurance :**

Il est impératif de souscrire une assurance responsabilité civile étendue aux activités extra scolaires. Cette dernière vous sera demandée lors de votre inscription.

## **Responsabilité :**

Un registre de présence sera tenu très scrupuleusement. Y seront consignés les dates et horaires de présence, pour chacun des jeunes.

La responsabilité du SIVOM est engagée uniquement sur ce temps de présence.

La structure décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets personnels emportés lors des ateliers, animations ou sorties.

## **Annulation d'atelier, d'animation ou sorties :**

En cas de force majeure, la structure pourrait être amenée à modifier, voire annuler le planning initialement prévu.

Les usagers en seront informés dans les meilleurs délais.

**Respect des locaux et des personnes :**

Toute personne présente dans la structure s'engage à respecter les personnes, les locaux ainsi que les installations diverses et mobilières.

Toute dégradation devra être réparée ou dédommagée par le jeune ou ses parents dans les meilleurs délais.

Le SIVOM, après avis de l'équipe d'encadrement, peut être amené à prendre des décisions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du jeune en cas de :

- Violence physique ou morale,
- Vol ou dégradation intentionnelle du bien d'autrui
- Non-respect de la loi Evin (interdiction de fumer)
- Consommation d'alcool et/ou de produits illicites...

**Respect du règlement :**

En cas de non-respect du présent règlement, le SIVOM se réserve le droit d'en avvertir les parents par courrier dans les meilleurs délais.

Cela pourrait aller jusqu'à l'expulsion définitive du jeune.

Je soussigné, Mme, M ..... Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure jeunesse du SIVOM.

Fait à Conches sur Gondoire  
LE SIVOM

# 1 FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE LA FAMILLE



Remplir au verso

## 1 - FAMILLE

	PERE	MERE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
CP - VILLE		
☎ DOMICILE	/ / / /	/ / / /
☎ MOBILE	/ / / /	/ / / /
☎ PROFESSIONNEL	/ / / /	/ / / /
E-MAIL	@	@
PROFESSION		
AUTORITE PARENTALE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> MARIÉ <input type="checkbox"/> PACSÉ <input type="checkbox"/> CONCUBINAGE <input type="checkbox"/> DIVORCÉ <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE	

## 2 – PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE - **obligatoire**

Qui puisse venir chercher l'enfant s'il est malade ou blessé

M	LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT :	TEL: / / / /
---	---------------------------------	--------------

## 3 – AUTORISATION PARENTALE en cas de divorce fournir le jugement de divorce concernant La garde de l'enfant et l'autorisation parentale

JE SOUSSIGNE(E) \_\_\_\_\_ RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT, DECLARE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS PORTES SUR CETTE FICHE ET - AUTORISE LE RESPONSABLE A PRENDRE TOUTES MESURES D'URGENCE (SAMU, MEDECIN, POMPIERS, HOSPITALISATION, INTERVENTION CHIRURGICALE) RENDUES NECESSAIRES PAR L'ETAT DE SANTE DE MON ENFANT

- J'AUTORISE QUE MON OU MES ENFANTS SOI(EN) T PRIS EN PHOTO DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU SIVOM SANS UTILISATION COMMERCIALE DES PHOTOS CERTAINES SERONT INSEREES SUR LE SITE DU SIVOM77600.COM ET DES COMMUNES, AU FUR A MESURE DE NOS ACTIVITES
- J'ACCEPTÉ LE REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE DONT J'AI PRIS CONNAISSANCE.
- J'AUTORISE MON ENFANT A PARTICIPER AUX ACTIVITES DE L'ESPACE JEUNES. DANS LE CADRE DE CET ACCUEIL, J'AI BIEN NOTE QU'EN CAS D'ACTIVITES HORS DES LOCAUX, LES ENFANTS PEUVENT PARTIR A PIED, EN CAR OU EN TRANSPORTS EN COMMUN SELON LA DESTINATION.

DATE :
SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE » :

<p align="center">Vous devez joindre à cette fiche :</p> <input type="checkbox"/> Le dossier d'inscription - complet <input type="checkbox"/> La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Cotisation annuelle <b>20€ par chèque.</b> <input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile (étendue aux activités extra scolaires)
--

2

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON DE L'ENFANT

## 1 – ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
 DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ GARÇON  FILLE

Coller ici  
La photo de  
l'enfant  
(obligatoire)

## 2 – VACCINATIONS (Se référer au carnet de santé)

VACCINS OBLIGATOIRES	DATES	DATES DES DERNIERS RAPPELS
DIPHTERIE		
TETANOS		
POLIOMYELITE		
DT POLIO		
BCG		

Vous devez OBLIGATOIREMENT joindre un certificat médical de contre-indication si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires.

## 3- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

- L'ENFANT SUIT-IL UN TRAITEMENT MEDICAL ? OUI  NON   
 - L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ? (*Rayer la mention inutile*)

RUBEOLE	OUI	NON	LE	VARICELLE	OUI	NON	LE	OREILLONS	OUI	NON	LE
COQUELUCHE	OUI	NON	LE	ROUGEOLE	OUI	NON	LE	SCARLATINE	OUI	NON	LE

- L'ENFANT A-T-IL UNE ALLERGIE ? ASTHME OUI  NON  MEDICAMENTEUSE OUI  NON   
 ALIMENTAIRE OUI  NON  AUTRES : \_\_\_\_\_

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR : \_\_\_\_\_

## 4 - PROBLEMES DE SANTE (Maladie, allergie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, en précisant les dates)

## 5 – RECOMMANDATIONS UTILES (Lunettes, prothèses auditives ou dentaires, etc.)

## 6 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ N° SECURITE SOCIALE : \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ CP – VILLE : \_\_\_\_\_

TEL. DOMICILE : \_\_\_\_\_ TRAVAIL : \_\_\_\_\_ PORTABLE : \_\_\_\_\_

NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT : \_\_\_\_\_

## 7 – AUTORISATION PARENTALE

JE SOUSSIGNE, \_\_\_\_\_ RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT, DECLARE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS PORTES SUR CETTE FICHE ET AUTORISE LE RESPONSABLE A PRENDRE, LE CAS ECHEANT, TOUTES MESURES (SAMU, MEDECIN, POMPIERS, HOSPITALISATION, INTERVENTION CHIRURGICALE) RENDUES NECESSAIRES PAR L'ETAT DE SANTE DE L'ENFANT.

DATE :

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE » :

## FICHE D'INFORMATION

### LE SIVOM – Conches Guermentes

Le **SIVOM** est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple chargé de la gestion de la **cantine**, de l'**accueil de loisirs**, de l'**étude surveillée**, de l'**organisation des NAP** de l'Ecole primaire (maternelle et élémentaire) du Val Guermentes et de l'espace Jeunes.

Les coordonnées sont les suivantes :

**Bureau des inscriptions**

**PLACE DE LA MAIRIE / 77600 CONCHES SUR GONDOIRE**

**01 64 12 20 27 – Adresse mail : [contact@sivom77600.com](mailto:contact@sivom77600.com)**

**Site du Sivom : [www.sivom77600.com](http://www.sivom77600.com)**

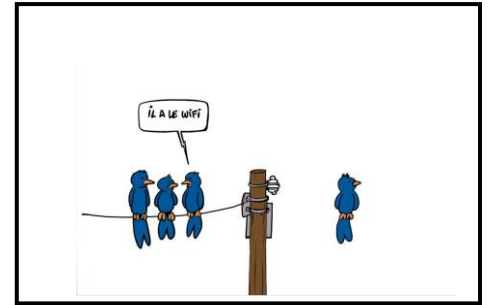
**Horaires du bureau : Lundi 8h15 à 9h30 - 16h00 à 18h00**

**Mardi 8h15 à 9h30 - 16h00 à 19h00**

**Mercredi 8h15 à 9h30**

**Jeudi 8h15 à 9h30 - 16h00 18h00**

**Vendredi 8h15 à 9h30**



### LE SERVICE JEUNESSE

L'espace Jeunes se situe au

**2 AVENUE MARCEL PROUST / 77600 CONCHES SUR GONDOIRE**

Les horaires sont les suivants :

PERIODE SCOLAIRE SAMEDIS	HORS PERIODE SCOLAIRE VACANCES SCOLAIRES
De 14h à 18h	A DETERMINER

### LE PAIEMENT

**LES FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS - POUR L'ANNEE 2017/2018**

Vous devez chaque année payer une cotisation annuelle de 20€ par chèque.